

NOVEMBRE 2018

STRATEGIE POUR L'IAE EN ÎLE-DE-FRANCE

2018 - 2020

DIRECCTE D'ÎLE-DE-FRANCE
Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

INTRODUCTION

Avec près de 400 structures d'insertion par l'activité économique (IAE) et plus de 27 500 salariés en insertion, le secteur est un acteur clé de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et constitue un puissant levier d'insertion en Île-de-France pour les publics les plus éloignés de l'emploi. On compte 24 % de DELD¹ (plus de deux ans d'inscription) en catégories A, B et C en Île-de-France et 12 % de bénéficiaires du RSA² inscrits à Pôle Emploi dans les mêmes catégories.

Le Plan Pauvreté « Investir dans les solidarités » annoncé le 13 septembre 2018, conforte cette dynamique et permettra, dès 2019, de développer les moyens de l'Etat et de structurer la réflexion sur les politiques d'insertion, sur quatre ans, dans le cadre d'un service public de l'insertion.

La mobilisation des crédits du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) constituera aussi un levier essentiel dans la construction des parcours, en lien avec la Région, en facilitant l'accès à la formation des publics les moins qualifiés.

En Île-de-France, le potentiel d'accroissement de ces structures d'insertion est réel dans un contexte de développement économique avec notamment les grands projets franciliens (Grand Paris express, Jeux olympiques et Para-olympiques), mais également en raison de l'essor marqué des pratiques de clauses sociales et d'achats responsables par les donneurs d'ordre privés et publics.

Dans ce contexte, les acteurs de l'insertion par l'activité économique : Etat, Région, Conseils départementaux et réseaux de l'IAE souhaitent partager une stratégie conjointe et partenariale pour la période 2018-2020, dans la continuité des actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie régionale 2015-2017.

Une démarche de concertation animée par les Beaux jours, agence de conseil en innovation sociale, avec l'ensemble des partenaires, a permis de rédiger ce document, validé par le comité d'orientation régional (COR-IAE) francilien. La stratégie régionale s'articule autour de trois sujets majeurs.

Le développement du secteur de l'IAE en Île-de-France

La mobilisation des financeurs franciliens reste entière au bénéfice des structures de l'IAE afin de permettre de développer des offres d'insertion pour l'ensemble des publics les plus éloignés de l'emploi et sur tous les territoires franciliens.

Même si l'Île-de-France demeure, en 2018, en deçà des besoins des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) franciliennes, l'enveloppe de l'Etat s'est accrue de 15 % depuis 2014 (79 M€ en 2018). Les financements des Conseils Départementaux se sont stabilisés à 26 M€ en 2018, dont 7 M € consacrés à l'aide au poste des CDDI³ pour les bénéficiaires du RSA⁴ embauchés en Atelier et chantier d'insertion (ACI).

Le Conseil régional a fait évoluer ses modes de financement de l'IAE en ciblant les structures en développement (Gamme UP). Par ailleurs, il souhaite promouvoir l'activité des SIAE via ses marchés dans une démarche exemplaire d'achats socialement responsables.

Le renforcement de l'accès aux marchés publics pour les SIAE

Il s'agit de conforter une dynamique déjà bien lancée dans le cadre des marchés publics, de développement des clauses sociales et des politiques d'achats responsables. Dans ce sens, il conviendra de développer des partenariats avec les entreprises pour plus d'activité et la mise en place de passerelles d'insertion, notamment dans le cadre des grands projets franciliens.

Le développement de l'accès à la formation pour les publics en insertion

L'investissement massif dans la formation au travers du PIC doit permettre aux structures de faciliter l'accès de leurs salariés à la formation.

¹ Demandeurs d'emploi de longue durée

² Revenu de solidarité active

³ Contrat à durée déterminée d'insertion

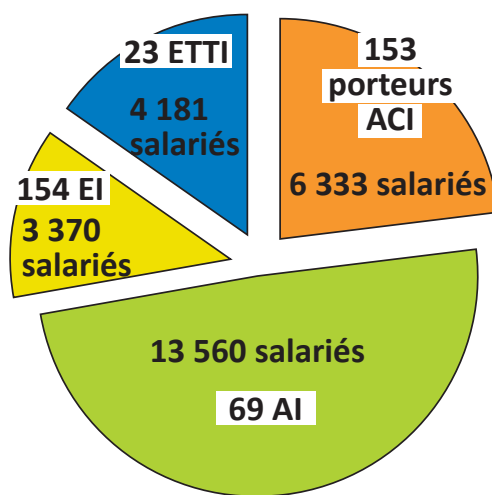
⁴ Revenu de solidarité active

Des structures stables en volume, une couverture territoriale encore hétérogène...

400 structures de l'insertion par l'activité économique sont agréées et financées par l'Etat en Île-de-France en 2016 : soit 40 structures de plus en dix ans. Elles emploient 27 500 salariés en insertion (soit 20 % des effectifs France entière) représentant 8 033 équivalent temps plein (ETP) soit 11 % des effectifs France entière. Alors que

depuis plusieurs années, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et les entreprises de travail temporaire (ETTI) ont franchement augmenté en nombre de structures comme en effectif de salariés et ETP, la part des associations intermédiaires (AI) diminue depuis 2010, demeurant cependant les structures accueillant près de la moitié des salariés.

Nombre de structures et de salariés en insertion dans l'IAE en Île-de-France en 2016



Paris représente le plus gros contingent de salariés (23 %), devant la Seine-et-Marne (14 %). A l'opposé, le Val d'Oise et le Val-de-Marne n'accueillent

respectivement que 9 % et 7 % des salariés en insertion franciliens.

Les publics sont bien ciblés mais des efforts sont à faire sur certaines catégories

Les chômeurs de très longue durée forment 45 % des effectifs des salariés en insertion et 31 % des salariés bénéficient du RSA. 35 % des salariés de l'IAE résident en Quartier politique de la ville (QPV), soit environ un salarié sur trois. La représentativité des personnes ayant un handicap est faible (4 %). Le public en insertion, en Île-de-France, est à dominante masculine, la part des femmes baisse

depuis 2010, passant de 48 % à 39 % en 2016, en raison notamment du poids grandissant du Bâtiment travaux publics (BTP). Les seniors et les jeunes représentent respectivement 20 % et 18 % des effectifs.

Plus de 60 % des salariés de l'IAE ont un niveau de qualification inférieur au CAP-BEP.

Les activités de l'IAE se diversifient progressivement

Trois secteurs d'activité « traditionnels » de l'IAE concentrent un peu plus de la moitié des heures travaillées. Il s'agit des secteurs du BTP (23 %), du nettoyage - hors services aux personnes (17 %), et des espaces verts – agriculture (12 %). Les deux autres secteurs d'importance (pesant chacun pour 10 % des heures travaillées dans l'IAE francilienne)

présentent des évolutions opposées : le poids des services à la personne tend à décroître, alors que les activités de collecte-tri-recyclage gagnent toujours plus d'importance. Il est à noter que ces mutations sont également en cours dans l'économie en général.

⁵ Chiffres issus des bilans statistiques de la Direccte en 2016

L'accès aux marchés clausés est en progression

Le poids du chiffre d'affaires réalisé par les SIAE grâce aux marchés publics s'est fortement accru entre 2012 et 2016. Les ETTI et les AI y ont le plus accès (pour respectivement 100 % et 81 % d'entre elles) à la différence des EI (56 % y ont accès) et surtout des ACI (moins de 20 %).

Le volume de chiffre d'affaires réalisé grâce aux marchés publics est passé de 53,7M € en 2012 à 88,4 M € en 2016, réalisé majoritairement par les ETTI (49 %), puis les EI (32 %), les AI (14,5 %) et les ACI (4 %).

Les SIAE sont très impliquées dans les parcours des salariés en insertion

L'accompagnement des salariés en insertion, pierre angulaire de l'IAE, combine des dimensions professionnelles et sociales et concerne 80 % d'entre eux.

L'accès à la formation constitue, un élément essentiel dans la construction des parcours profession-

nels des salariés en insertion. En Île-de-France, les deux tiers des salariés ont bénéficié d'une formation qui peut avoir une durée et un contenu variables (adaptation au poste, remise à niveau, pré-qualification, qualification, etc.).

Des sorties de parcours bien accompagnées, mais à mieux analyser

A la sortie des parcours IAE, 30 % des salariés obtiennent un emploi durable. Les sorties dynamiques - pour un emploi quel qu'il soit, pour une autre SIAE, pour une formation ou la retraite - représentent 70 % des sorties. Pour autant, une analyse est nécessaire pour mieux connaître les parcours des salariés en insertion à moyen et long terme.

SOMMAIRE

Axe 1 – Adapter l’offre d’insertion aux territoires et aux publics

- 1.1 Elaborer des diagnostics territoriaux communs adaptés aux besoins du territoire, des publics et des entreprises locales
- 1.2 Faire évoluer l’offre d’insertion en adéquation avec les diagnostics établis

Axe 2 – Accompagner les mutations et la croissance du secteur

- 2.1 Favoriser le développement des associations et entreprises de l’IAE
- 2.2 Identifier et modéliser les conditions d’accès aux marchés publics et aux achats socialement responsables pour mieux mobiliser les SIAE

Axe 3 – Dynamiser les parcours d’insertion sur les territoires

- 3.1 Améliorer la qualité du parcours et de son accompagnement
- 3.2 Mettre en place des parcours d’insertion dynamiques et territorialisés en lien avec les entreprises
- 3.3 Accompagner la mise en œuvre des dispositifs de formation des salariés en insertion avec l’ensemble des partenaires
- 3.4 Développer la qualité de l’emploi et le dialogue social

Axe 4 – Consolider la gouvernance territoriale et partenariale

- 4.1 Renforcer les instances de pilotage territorial (CDIAE⁶ et CTA⁷ stratégiques) et régional (COR-IAE) et les outiller
- 4.2 S’appuyer sur le maillage des réseaux IAE (Grafie et réseaux membres, réseaux IAE départementaux) et des acteurs de l’accompagnement

⁶ Conseil départemental de l’IAE

⁷ Comité technique d’animation

1.1 Elaborer des diagnostics territoriaux communs adaptés aux besoins du territoire, des publics et des entreprises locales

La répartition des SIAE sur le territoire francilien n'est pas optimale. Certains territoires, bien identifiés au sein des départements, ont une offre d'insertion faible au regard des besoins des publics.

En outre certains publics prioritaires ont un accès réduit aux SIAE :

- Une faible part de travailleurs handicapés dans les structures.

- La proportion de femmes est en baisse.
- Les demandeurs d'emploi longue durée seniors représentent 14% des salariés en moyenne en 2016⁸.
- Les bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés) ou résidant dans les campements illicites, doivent davantage être pris en compte en Île-de-France au regard des priorités interministérielles.
- Les habitants des territoires QPV constituent aussi une cible de recrutement pour les SIAE.

Illustration

Un diagnostic très détaillé a été élaboré conjointement entre l'Unité départementale 75 de la Direccte et la Ville de Paris pour construire la stratégie IAE 2016-2018.

- OBJECTIFS :

• **Etablir un diagnostic partagé avec les partenaires**
Le diagnostic doit être mis à jour avec l'ensemble des partenaires (Etat, Département, Pole Emploi, Réseau IAE). Il permettra de mettre en évidence le **profil des publics** (avec focus sur les QPV ou autre profil particulier) et les **opportunités d'emploi** en tenant compte des grands projets de développement économique (dont les JOP), mais également sur la base des diagnostics sociaux des Conseils départementaux.

• **Développer la connaissance de l'offre d'insertion régionale** : Au niveau régional et départemental, il convient de disposer d'une connaissance fine de l'offre de l'IAE, et du **taux de couverture sur les territoires**, en utilisant les analyses de la Direccte et l'ensemble des informations recueillies par le Grafie et les réseaux IAE.

1.2 Faire évoluer l'offre d'insertion en adéquation avec les diagnostics établis

L'offre doit être analysée avec l'ensemble des financeurs publics, en lien avec les réseaux IAE, pour la faire évoluer dans le moyen et long terme.

- OBJECTIFS :

• Etablir une **stratégie d'intervention régionale IAE de l'Etat**, en lien avec les acteurs territoriaux en particulier en développant le recrutement de **certaines publics** prioritaires. Ainsi concernant la progression de l'accessibilité des femmes aux SIAE, il sera recherché une plus grande mixité des métiers (dans le secteur du BTP par exemple) mais également une **diversification des secteurs d'activité** (services, tertiaire...). Le sujet est particulièrement important dans les ETTI.

Enfin, certains publics (notamment résident QPV, personnes handicapées...) nécessitent un accompagnement spécifique.

• **Mettre l'accent sur les territoires sous-dotés**, en suscitant les projets, accompagnés pour une viabilité économique la plus aboutie au démarrage.

• **Sécuriser et améliorer l'offre d'insertion**. L'amélioration de l'offre d'insertion s'appuie sur

⁸ Données issues de l'Agence de services et de paiement (ASP) et traitées par la Dares

une stabilisation des financements publics. Pour ce faire, dans toute la mesure du possible, les financements devraient être établis sur plusieurs années et permettre d'accompagner pleinement le développement des projets, en particulier ceux nouvellement créés. Les conférences de financeurs doivent être renforcées avec les Conseils départementaux (via le Fonds social européen), les Etablissements publics territoriaux (EPT) et les collectivités locales, en particulier sur les territoires où l'offre d'insertion manque. Lors des dialogues de gestion, la vigilance sera renforcée afin d'**anticiper d'éventuelles difficultés** d'ordre économique, d'insertion

ou de gouvernance des SIAE. Les dirigeants ou administrateurs des SIAE doivent être sensibilisés aux risques, en particulier économiques, et mobiliser les moyens adaptés.

La gamme UP de la Région pourra, le cas échéant, venir en appui, soit en termes de développement de projet, soit pour le renforcement du modèle économique (PM'UP).

Cela nécessite d'instaurer une relation partenariale de confiance permettant des interventions précoces, et/ou de stopper certains projets, présentant des difficultés économiques majeures, posant des problèmes de gouvernance ou des défauts en termes d'insertion.

Etat : Un soutien continu de l'Etat pour les publics en insertion

Le Plan pauvreté annoncé le 13 septembre 2018, ainsi que les moyens du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) démontrent un volontarisme fort de l'Etat en matière d'insertion sur les quatre prochaines années. Dans ce cadre rénové, l'Etat a souhaité fixer, en Île-de-France, un cadre d'intervention régional cohérent autour de quatre priorités :

- **Déployer une offre d'insertion adaptée aux publics et équilibrée sur les territoires**

Il s'agit, tout en réaffirmant les priorités de l'Etat sur les publics fragilisés (DELD, bénéficiaires du RSA, seniors...) de renforcer l'accès à certains publics, aujourd'hui trop peu présents au sein des structures de l'IAE franciliennes, en particulier les femmes, les travailleurs handicapés et résidents de campements illicites ou réfugiés. La question de l'équilibre territorial de l'offre d'insertion au regard des besoins des publics et des opportunités d'emplois, constituera un axe d'intervention essentiel, en lien avec les EPT, afin de faire émerger des projets sur des territoires peu couverts par l'IAE.

- **Renforcer les leviers d'accompagnement afin de consolider les parcours professionnels**

La qualité du projet d'insertion des SIAE est une préoccupation majeure de l'Etat, nécessitant de poursuivre la professionnalisation des SIAE afin de renforcer les parcours professionnels et les sorties pérennes des salariés en insertion. Le PIC, en développant des moyens conséquents sur la

formation, notamment sur les savoirs de base, pour les salariés en insertion, doit être un levier essentiel pour permettre aux SIAE de créer les conditions de sorties durables pour les salariés en insertion.

- **Favoriser le développement économique du secteur de l'IAE**

Le développement des achats responsables ainsi que le potentiel des grands projets franciliens (Grand Paris Express, JOP...) constituent des opportunités de développement majeures pour les SIAE. La Direccte poursuivra sa mobilisation sur cette question, en renforçant à la fois la coordination régionale des clauses sociales initiée en 2015, ainsi que la mission d'achats responsables du Grafie. Plus globalement, la Direccte soutiendra les évolutions des SIAE pour maintenir ou développer leur activité en s'appuyant sur de nouvelles compétences, de nouveaux modèles économiques, mais également de nouvelles filières (numérique et économie circulaire en particulier).

- **Renforcer les outils de pilotage et de gouvernance**

Le COR-IAE et des CDIAE devront renforcer leurs outils de gouvernance de la politique IAE. La structuration de l'inter-réseau IAE régional coordonné par le Grafie associant les réseaux départementaux est un enjeu important de visibilité de l'IAE en Île-de-France. Le partenariat avec Pôle Emploi permettra de renforcer une animation territoriale via les CTA et la facilitation de la prescription et de suivi des parcours.

2.1 Favoriser le développement des associations et entreprises de l'IAE

Les SIAE sont des PME, confrontées aux mêmes enjeux que les entreprises classiques. Elles sont en moyenne de plus faible taille, en particulier les EI (de l'ordre de 24 ETP), ce qui peut constituer un facteur de fragilité.

Les SIAE ont des modèles économiques divers. Si les ETTI et les EI sont clairement positionnées sur le secteur marchand, ce n'est le cas ni pour les AI, ni pour les ACI qui offrent des modalités d'accompagnement renforcées et ancrées sur leurs territoires, pour des publics en plus grande difficulté.

Les seuls financements publics ne peuvent, à eux seuls soutenir, le développement des SIAE : de nouveaux montages et modèles économiques (hybridation ressources publiques-privées...) sont à inventer par les structures, de nouveaux leviers de développement sont à trouver sans altérer le projet social de la structure.

Les réflexions par filière (économie circulaire, numérique...), qui font l'objet d'appui de la part du Conseil régional en particulier, se développent et conduisent les SIAE à se rapprocher des fédérations professionnelles.

Illustration

- Développement de **co-entreprise** par ARES (avec Accenture à Paris et Vinci dans les Hauts de Seine) qui permet une reconnaissance par le monde des entreprises, la sensibilisation à la Responsabilité sociale et environnementale.
- Démarches de **mutualisation de projets** sur l'Île-de-France : « Resto passerelle » (restauration sociale) ou « cultivons la ville » (agriculture urbaine)

- OBJECTIFS :

- Accompagner le **développement économique** des structures :
 - en encourageant la professionnalisation des structures autour de leurs fonctions économiques (marketing, commercial, gestion etc.) ou en diversifiant les profils des salariés permanents.
 - en développant des logiques de mutualisation et/ou de groupements et toute forme de coopération.
- Favoriser une **structuration qui permette un développement**, voire un changement d'échelle pour les SIAE davantage sur des logiques économiques (EI en particulier). Les outils de la gamme UP ou l'accélérateur ESS de la Région ou de l'Etat (French Impact) pourront être mobilisés en ce sens.
- Optimiser les **financements publics et privés** et développer l'hybridation des ressources

Les modèles économiques qui garantissent une activité pérenne des SIAE devront être recherchés. Les SIAE devront être outillées pour concrétiser des démarches d'accès à des financements privés (fondations, mécénat...). Il pourra être fait appel au DLA⁹ dans le cadre d'accompagnements collectifs ou individuels en lien avec les réseaux IAE.

• Mieux appréhender les modèles économiques des projets des SIAE

Les dossiers d'instruction de nouveaux projets devront être renforcés sur l'aspect économique. Les SIAE devront être en capacité de faire remonter des données financières fiables (notamment sous forme de comptabilité analytique). Sur cette base, l'analyse financière et des données économiques des SIAE sera renforcée et permettra un pilotage plus efficient de l'IAE.

⁹ Dispositif local d'Accompagnement

- Accompagner l'évolution du **modèle de certaines ACI**

Les résultats de l'étude menée par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) et Chantier-Ecole avec la Direccte permettront d'apporter des éléments sur l'évolution des ACI et leur relation aux ressources marchandes, ainsi que leur évolution dans certains cas vers les modèles EI. Ces éléments permettront d'éclairer les décisions prises en CDIAE.

- Soutenir le développement de **filères stratégiques et l'identification de nouvelles activités en particulier innovantes**, pour de nouveaux métiers émergents et créateurs d'emplois (numérique, économie circulaire, silver économie, communication) ou dans le cadre de grands projets de développement (Jeux Olympiques, Grand Paris : tourisme, sécurité, etc.) ou des Programmes de Développements Urbains.

Région d'Ile-de-France - Présentation de la nouvelle logique d'appui à l'ESS : aides UP, achats responsables, social business, accélérateur, modèles économiques forts

- **Accompagnement de la croissance et du changement d'échelle de l'ESS et de l'IAE**
- **Décloisonnement des modèles économiques :** incitations à toutes formes de coopérations avec l'économie francilienne, de l'apport d'affaires jusqu'aux coopérations intégrées (modèles hybrides).
- **Lisibilité de l'écosystème de l'ESS**

Le soutien aux SIAE s'articule autour de quatre axes majeurs :

1/ Ouverture des aides régionales de la gamme UP aux entreprises de l'ESS :

- **Des aides accessibles aux SIAE :** PM'up, TP'up, INNOV'up - voir www.iledefrance.fr/aides-entreprises
- **Ajustements des Règlements d'intervention :** ouverture au financement des postes structurants, augmentation du taux d'intervention maximum de l'investissement financé à savoir 20 % pour les SIAE. Intégration du Grafie et de la Cress aux jurys.
- **Simplification des procédures d'accès :** plus d'appels à projets, candidatures au fil de l'eau.

2/ Engagement régional à développer la commande publique à travers une démarche d'Achats Socialement Responsables

Intégrer davantage de clauses sociales dans les marchés de la Région ou des marchés réservés aux SIAE ; développer le repérage de l'offre (sourcing) auprès du secteur de l'IAE ; diversifier la nature des marchés clausés : communication, numérique, formation, environnement etc... En signant, en mai 2018, la charte « Relations

fournisseurs et achats responsables » la Région Île-de-France se montre ainsi exemplaire en étant la 2^{ème} Région française à la signer.

3/ Promotion des initiatives ESS avec le secteur privé

Soutenir le développement de nouveaux modèles économiques, de nouvelles coopérations innovantes entre les SIAE, entrepreneurs sociaux et grands groupes / Entreprises de Tailles intermédiaires (ETI) selon les modalités du « social business » (alliance entre l'innovation et les valeurs d'une entreprise sociale et le potentiel de diffusion de sa solution par un grand groupe). Concrètement, **la Région lance en octobre 2018 une initiative dédiée au soutien des coopérations de type « social business »**. **Durant un an, les dirigeants d'entreprises classiques et les entrepreneurs sociaux** souhaitant s'engager dans une recherche de collaborations « Social business » pertinentes au regard de leur activité et de leur projet de développement, **seront accompagnés dans leurs projets de coopérations**.

4/ Lancement d'un accélérateur ESS par la Région – voir www.laccelerateuridf.com

La Région soutient l'émergence de « champions » franciliens de l'ESS fortement créateurs d'emplois et « locomotives » pour tout le secteur de l'ESS. Certaines SIAE dont le projet et le modèle économique visent un changement d'échelle vont pouvoir bénéficier de cet accompagnement de très haut niveau (stratégie, communication, RH, marketing, financement, etc.) sur deux ans.

2.2 Identifier et modéliser les conditions d'accès aux marchés publics et aux achats socialement responsables pour mieux mobiliser les SIAE

45 % des SIAE accèdent aux marchés publics clausés avec des disparités selon les modèles.

La sous-traitance auprès des entreprises attributaires constitue la principale voie d'accès aux clauses pour les AI et ETTI principalement dans le cadre de marchés du bâtiment. La réponse en Groupement momentané d'entreprises (GME) entre SIAE ou avec des PME partenaires se développe et produit des effets significatifs à long terme.

Le recours aux marchés réservés IAE (article 36 de l'ordonnance du 23 juillet 2015) intéressant pour les SIAE de taille moyenne ou qui n'ont pas accès habituellement aux marchés publics (ACI, petites EI...) est encore peu développé. Par ailleurs, l'allotissement reste insuffisamment mobilisé. En revanche, le repérage de l'offre (sourcing) devient plus fréquent chez les donneurs d'ordre pour mieux préparer leurs marchés. Néanmoins, l'offre de service des SIAE manque de lisibilité, notamment pour les donneurs d'ordre du secteur privé. Les grands chantiers franciliens devraient bénéficier plus nettement aux SIAE.

En Île-de-France, différents acteurs interviennent :

- Les facilitateurs (plus d'une centaine en Île-de-France) interviennent au niveau des territoires et accompagnent les donneurs d'ordre et les entreprises sur la construction des marchés publics clausés et la réponse aux marchés, en articulation avec l'Urtie¹⁰.
- La MACS (Mission d'accès aux clauses sociales, voir www.maximilien.fr/macs) anime les coordinations départementales, accompagne les SIAE aux modalités de réponse dématérialisées et anime la bourse à la co-traitance.
- Le Grafie assure un accompagnement renforcé des SIAE dans le cadre de son partenariat avec l'Etat et le Conseil régional pour le soutien aux achats responsables et porte le site internet « *entreprenons-ensemble* ».
- Les réseaux IAE départementaux sont également mobilisés pour l'accompagnement des donneurs d'ordre et des SIAE.

Illustration

L'Open-Map ESS numérique organisé par la « Macs » a permis la rencontre entre la métropole du Grand-Paris et l'ACI « Permis de vivre la ville » et a débouché sur un marché de prestation intellectuelle) pour assurer la communication du volet numérique de la MGP.

GME : Complémentarité de l'EI « HEP » et de l'ACI « Confluences » dans le Val de Marne qui obtiennent en GME un marché départemental pour l'entretien d'un parc public Val de Marnais. L'ACI se rapproche de l'EI pour augmenter sa capacité de réponse, l'EI s'appuie sur les compétences des encadrants techniques de l'ACI pour faire monter ses salariés en compétences.

Une stratégie de repérage de l'offre (sourcing) et de gestion prévisionnelle des achats est mise en place par l'EPT12 (Grand Orly Seine Bièvre) dans le Val-de-Marne dont le service ESS identifie les marchés potentiels pour les SIAE du territoire et appuie le service achats dans la définition et le calibrage des marchés, de façon à les adapter aux SIAE du territoire.

- OBJECTIFS :

- Optimiser **les instances et outils de coordination sur les achats responsables** pour permettre de :
 - Réaliser une veille sur les marchés publics
 - Favoriser une mise en relation avec les donneurs d'ordre
 - Améliorer la visibilité de l'offre des SIAE

Dans ce cadre, le Grafie va créer un site internet devenant le portail dédié à l'IAE en Île-de-France dès 2019, qui permettra de mettre en valeur l'offre de services des SIAE. Les coordinations départementales, appuyées par les Conseils départementaux, renforceront la coordination des facilitateurs et le lien avec les SIAE.

¹⁰ Union régionale des territoires pour l'insertion et l'emploi

- Accompagner les **donneurs d'ordre** pour la mise en place de marchés publics, y compris dans le cadre des grands projets :
Il est important de diversifier les activités qui font l'objet des marchés, de développer la pratique d'allotissement et de marchés réservés.
- **Développer des synergies** entre acteurs
Il est essentiel de multiplier au plus près des territoires et à l'échelon régional les actions de rencontres et d'informations entre facilitateurs, donneurs d'ordres et SIAE afin d'identifier les bonnes pratiques et anticiper les collaborations dans le cadre des programmations de marchés futurs.
- **Accompagner les SIAE** aptes à répondre aux marchés :
Il convient de professionnaliser les SIAE ayant un modèle économique adapté à la réponse aux marchés publics (maîtrise du cadre juridique, des procédures de réponses et sur la rédaction des documents de réponse...).
Les rencontres d'affaires doivent être multipliées : Open map ESS par filières et secteurs d'activités mis en place par la Macs, Busin'ess organisé par

le Département des Yvelines, social business challenge organisé par la Région et convention d'affaires proposée par la Cress...

- **Favoriser les réponses en groupements** et en coopération :
Les mutualisations ainsi que les coopérations en sous-traitance avec les entreprises attributrices doivent être encouragées par des actions d'information et de formation, pour accéder à la commande publique : GME entre SIAE ou avec les entreprises.
- **Les parcours d'insertion doivent être plus suivis et accompagnés** :
Il convient d'avoir une évaluation plus précise sur la mise en place des clauses, et leur impact sur le retour à l'emploi pérenne des salariés.
- Capitaliser les **bonnes pratiques** et formaliser des **outils accessibles**.
Après 10 ans de pratiques, il serait important de capitaliser les expériences et les acquis des SIAE et de mettre à la disposition de tous des outils facilement utilisables.

Grafie – la mission « Achats socialement responsables »

La mission « Achats socialement responsables » a démarré en 2016 sous l'impulsion de la Direccte puis a été consolidée en 2018 en partenariat avec la Région dans le cadre d'un plan d'action pour développer l'IAE. Le premier enjeu pour le Grafie est de faire connaître sa mission auprès des différents acteurs régionaux déjà établis (donneurs d'ordres, réseaux régionaux partenaires, coordinations départementales de facilitateurs, réseaux départementaux de l'IAE, partenaires institutionnels). Avec l'appui du Coorace IDF et des autres réseaux, la mission s'est implantée dans le paysage francilien, dans le but d'être le relais pour les demandes concernant les Structures d'Insertion par l'activité économique dans les marchés publics.

La mission, qui s'appuie sur les six réseaux IAE régionaux et les réseaux départementaux (Inse-reco'93, Act'Essonne, RIAE 94, Voie 95 et Sinacté pour la Seine-et-Marne), fonctionne sur deux axes :

- Sensibiliser, aider à affiner un sourcing et à bien identifier les secteurs d'activités et territoires

couverts par les SIAE dans le but de faciliter le recours aux clauses sociales, aux marchés réservés ou d'insertion pour un acheteur.

L'outil sur www.entreprenons-ensemble.fr qui recense les 400 SIAE d'Île-de-France, sera amélioré pour mieux mettre en valeur l'offre de service des SIAE.

- Organiser les réponses des SIAE à ces marchés, en particulier en groupement, avec l'appui des réseaux IAE et des structures d'accompagnement.

Cela a déjà permis aux SIAE de travailler avec plusieurs donneurs d'ordres régionaux importants : le Conseil régional, la RATP, l'Etat via sa plateforme d'achats et d'envisager d'autres travaux avec la SGP, la SNCF ou les JO.

Représentant de l'IAE dans le cadre de la Mission d'Appui aux Clauses Sociales portée par le GIP Maximilien, le Grafie s'implique dans les actions pilotées par le GIP, avec notamment la mobilisation des SIAE pour les Open Map ESS.

3.1 Améliorer la qualité du parcours et de son accompagnement

Qu’il s’agisse de réaliser l’accompagnement, l’encadrement technique ou la formation, les moyens varient d’une SIAE à l’autre : plus développés dans les EI et les ACI (1 ETP pour 3 ou 4 salariés en insertion), que pour les AI et les ETTI (1 pour 9 ou 1 pour 15).

Les **Conseillers en insertion professionnelle** (ou chargés d’accompagnement socio-professionnels) représentent 538 ETP sur les 1511 ETP de personnel permanent.

Le besoin d’échanges de pratiques entre les CIP s’exprime au sein des réseaux IAE, mais aussi dans le cadre des Comités techniques d’animation (CTA).

La mobilisation **des CTA** par Pôle Emploi reste hétérogène d’un territoire à l’autre. Il existe notamment des CTA « Parcours » qui permettent de travailler des ingénieries de parcours avec les CIP et favorisent la mobilisation des outils de Pôle Emploi.

Illustration

Ateliers Pôle Emploi adaptés aux salariés en insertion, pour préparer l’entrée en SIAE (Clichy la Garenne, Créteil)

Développement de CTA « Parcours » dans les départements du 92, 93 et 94.

Rencontres Petit-déjeuner « suites de parcours inter-SIAE » mis en place par Emmaüs Défi, Aurore, Rejoué et CASVP dans le cadre du projet « Convergence » en direction des autres SIAE parisiennes.

- OBJECTIFS :

Dans le cadre du **Plan pauvreté « Investir dans les solidarités »** annoncé par l’Etat le 13 septembre 2018, afin de favoriser les parcours des publics fragilisés, l’accent sera mis sur un accompagnement global des salariés en insertion, les liens entre les SIAE et les orienteurs/prescripteurs.

• Améliorer la qualité des orientations et des prescriptions :

Les postes proposés par les SIAE doivent être mieux connus des orienteurs et prescripteurs. La chaîne de prescription doit être harmonisée en s’appuyant sur les CTA.

• Echanger sur les pratiques et professionnaliser les CIP :

Il est important de renforcer les CTA « parcours » avec les CIP et les référents IAE de Pôle emploi mais aussi de développer des ateliers d’échanges/mutualisations de pratiques entre CIP portés par des réseaux IAE.

• **Faciliter les parcours inter-SIAE** en développant les extensions d’agrément et l’activation de nouveaux agréments. Il est important de favoriser des coopérations structurées entre SIAE pour des suites de parcours.

• **Renforcer les partenariats SIAE/Pôle Emploi :** Il est important que les outils de Pôle Emploi soient accessibles aux salariés en insertion, voire adaptés (ex : ateliers TRE pour les publics en difficulté...). La signature de conventions de coopérations locales permet de formaliser ces engagements, mais d’autres organisations, adaptées aux territoires peuvent être plus opérationnelles (comités de suivi régulier avec les SIAE, etc...).

• **Encourager l’accompagnement social des SIAE** Réalisé en lien avec les référents sociaux, l’accompagnement social donne lieu à de bonnes pratiques, qui devront être partagées.

3.2 Mettre en place des parcours d'insertion dynamiques et territorialisés en lien avec les entreprises

Il ressort des dialogues de gestion des SIAE, que les liens avec **les entreprises du secteur marchand** pourraient être resserrés, en s'appuyant sur les **outils** permettant des parcours d'insertion pendant et à l'issue du

parcours, notamment les PMSMP¹¹ (19 % des salariés des ACI y ont eu accès en 2016) et les Parcours opérationnel vers l'emploi collectif (Poec).

Illustration

Mobilisation des salariés en insertion pour l'accès aux Poec, dans les métiers construction en partenariat avec l'Opca Constructys et dans les métiers de la distribution avec l'Opca Forco (action Grafie/FAS IDF).

Mise en place d'outils d'attestations de compétences entre SIAE et Pôle Emploi dans le Val-d'Oise (Ermont).

Mise en place, avec l'appui mission « passerelle entreprises FAS IDF/Grafie » et du partenariat avec la branche pro espaces verts UNEP IDF, de PMSMP à visée de recrutement par plusieurs SIAE (Espaces, Jardin d'Auteuil, Plaine de Vie 95, Potagers de Marcoussis, ACR,...) auprès d'une vingtaine d'entreprises d'espaces verts.

- OBJECTIFS :

- S'appuyer sur les besoins territoriaux et les leviers de Pôle Emploi :
Il est important de développer la **connaissance du marché du travail** local pour permettre aux salariés d'aller vers des métiers qui correspondent à leur projet professionnel en lien avec les besoins du territoire.
- Développer l'utilisation des outils qui favorisent la **qualité des sorties** :
La **capitalisation des compétences** des salariés en fin de parcours, avec des supports adaptés, constituerait un élément favorable dans leurs parcours (fiche de liaison vers Pôle Emploi, outil de valorisation de parcours sous un format plus dynamique que le CV,...). Les outils de Pôle Emploi (ateliers de préparation à la sortie...) devraient être renforcés. Les Conseils Départementaux souhaiteraient également bénéficier d'éléments de suivi sur les sorties des SIAE des Bénéficiaires du RSA.
- **Développer les relations avec les entreprises** :
Les SIAE doivent être mieux identifiées par les entreprises et développer davantage des démarches de partenariat.

Il pourrait être expérimenté :
 - l'appui des **conseillers d'entreprise** de Pôle Emploi pour présenter aux entreprises des profils de salariés et faciliter les recrutements ou PMSMP.
 - La professionnalisation des CIP sur le recrutement (utilisation des plates-formes de mise en relation, ou développement de démarches de médiation active **avec les entreprises....**)
 - la mise en réseau avec les **branches professionnelles**, permettant de développer l'accès aux Poec.

¹¹ Période de mise en situation en milieu professionnel

Pôle Emploi – L'accord-cadre IAE

Dans la perspective du renouvellement de l'accord-cadre IAE 2016-2018, il est important de valoriser les bonnes pratiques en lien avec la feuille de route 2016-2017.

- **Améliorer la qualité des orientations et des prescriptions** en développant une meilleure connaissance des besoins des SIAE sur les postes en recrutement, correspondant à la réalité des publics présents sur le territoire.
- **Continuer l'amélioration du suivi et la qualité des parcours des salariés en insertion** : faciliter l'accès à l'offre de service de Pôle

Emploi ; favoriser le maintien de l'inscription ou la réinscription ; examiner en commun les besoins de formation et l'utilisation des dispositifs existants (CPF,...)

- **Améliorer la coordination des interventions des acteurs** : optimiser les procédures d'agrément et l'utilisation des prolongations / extensions ; maintenir les CTA stratégiques et parcours pour l'accompagnement des publics.
- **Développer les collaborations entre les acteurs du monde économique** pour renforcer le taux d'accès à l'emploi.

3.3 Accompagner la mise en œuvre des dispositifs de formation des salariés en insertion avec l'ensemble des partenaires

La **formation** des salariés en insertion constitue un des piliers essentiels des projets d'insertion des SIAE. Les deux tiers des salariés en insertion accèdent à des formations de tous types (adaptation au poste, remise à niveau et savoirs de base, pré-qualifiant, qualifiant...) de manière massive surtout dans les ACI, également dans les EI. L'accès à la formation demeure limité dans les AI.

La formation des salariés en insertion des EI porte principalement sur des formations d'adaptation aux postes (63 % des heures réalisées). Les salariés des ACI bénéficient

majoritairement de formations qualifiantes (42 % des heures en pré-qualifiant et qualifiant via des montages d'ACI particuliers). La quasi-totalité des salariés des ETTI bénéficient d'adaptation aux postes, mais sur des temps très courts et les formations pré-qualifiantes et qualifiantes se concentrent sur un très petit nombre de salariés.

Les besoins en formations des salariés de ces structures sont partiellement couverts en raison de contraintes budgétaires fortes des financeurs publics et du statut particulier des personnes (salariés et demandeurs d'emploi).

Illustration

Expérience de mutualisation des besoins et organisation d'offre de formation via les réseaux IAE départementaux « Voie 95 » et le « RIAE 94 », mais aussi dans le cadre du PTCE « Resto passerelle ».

L'ingénierie développée par les Fonds locaux emploi solidarité (FLES) de Paris et des Yvelines ou par certains acteurs, en particulier des ACI porteurs de chantiers qualifiants et par ailleurs organismes de formation, pourrait être mise à profit pour d'autres programmes de formation.

- OBJECTIFS :

- Mobiliser les moyens du **PIC** mis en œuvre par le Conseil régional :

Les moyens mis à disposition par la Région en termes d'**offre de formations transversales-socles et de formations « métiers » qualifiantes et professionnalisantes** sont ouverts aux salariés de l'IAE, qui sont prioritaires en particulier sur les « formations aux savoirs de base ».

La mise en place du Pacte régional d'investissement dans les compétences entre l'Etat et le Conseil régional permettra de renforcer de façon conséquente l'accès des SIAE aux offres de formation du Conseil Régional principalement sur les compétences de base (le volume du dispositif a triplé au cours de l'année 2018). La prescription des SIAE sur cet outil devra être renforcée.

- Déployer l'accord cadre **Edec IAE** dès 2018 :
L'accord cadre national Edec IAE signé le 28 mai 2018 avec l'Etat, sept Opca (Uniformation, FAFTT,

Opca Transports et services, Opcalia, Agefos PME, Fafsea et Unifaf) et les réseaux de l'IAE, pour la période 2018-2022 devrait permettre de lever les freins en terme de financement et renforcer ainsi l'accès à la formation des salariés en insertion.

Les moyens des Opca seront mobilisés de façon cohérente (offre identifiée et prise en charge harmonisée), et les dynamiques de mutualisations territorialisées seront renforcées (remontées de besoins individuels et collectifs, adaptation de l'offre au fonctionnement des SIAE, coordination des prescriptions). L'Edec permettra d'accompagner l'ingénierie de formation et la recherche d'innovation (expérience des ACI qualifiants, déploiement de l'Action de formation en situation de travail...)

Un des enjeux centraux sera de mobiliser une offre de formation « savoirs de base » en volume et en financement homogènes avec les sept Opca et articulée avec l'offre du Conseil régional.

Opca Uniformation : les perspectives de l'EDEC IAE

L'Edec IAE mis en place par l'Etat dans le cadre du PIC avec sept Opca pour la période 2018-2022 est un levier majeur pour ouvrir des perspectives de formation des salariés en insertion (consolidation des formations existantes, innovations...)

UNIFORMATION est l'Opca principal de l'IAE et s'investit largement sur ce chantier. En 2018, une grande campagne de communication a été mise en place à travers les réseaux sociaux pour informer les adhérents des capacités de financements obtenus dans le cadre de l'Edec. Une plate-forme nationale de mobilisation a permis de toucher 1074 adhérents sur 1495 SIAE. Parmi elles, 872 ont un projet de formation, qui concerne environ 75 000 salariés. Les conseillers emploi-formation prennent ensuite le relais sur le terrain.

Pour 2019-2020 Uniformation prévoit de développer les actions suivantes :

1. Recensement des besoins des adhérents via un fichier spécifique et lors de réunions avec les adhérents. Réflexion autour des modalités pédagogiques innovantes souhaitées, les plus

adaptées aux salariés en insertion des ACI et des Régies de Quartiers.

2. Mise en commun avec les autres Opca et partenaires institutionnels.
3. Identification des parcours qui pourraient être mutualisés (inter adhérents / inter Opca...) : en proximité (territorial) ou en thématique. Possibilité de mise en place d'actions collectives territoriales avec appel d'offres pour sélectionner le prestataire.
4. Evaluation de ces actions et communication sur celles qui ont bien fonctionné.
5. Accompagnement des employeurs sur les bonnes pratiques via des outils de partage : Kit de l'employeur sur la formation interne (FEST).
6. Mutualisation des bonnes pratiques au sein de l'Opca.

Ce plan pour 2019-2020 sera toutefois conditionné par les impacts de la réforme de la FPC et par les possibilités de cofinancements des Opca et futurs Opco (disparition de la période de professionnalisation dès 2019 et recherche de nouvelles sources de financements).

3.4 Développer la qualité de l'emploi et le dialogue social

Les SIAE, dans leur majorité, n'ont pas mis en place d'actions de prévention des risques professionnels individuels et collectifs à la hauteur des enjeux, en particulier pour les activités « à risques ». S'agissant du sujet du dialogue social et de la représentation du

personnel, la mise en œuvre est plus développée dans certaines SIAE, en particulier les ACI et les ETTI. Les difficultés liées au turn-over des salariés en insertion constituent un frein important dans la mise en place d'institutions représentatives du personnel.

Illustration

L'ACI Biorythme (BTP) a mis en place un **diagnostic sécurité des postes de travail en lien avec les salariés**.

ARIES (91) a créé une **Délégation unique du personnel (DUP)**, regroupant CE, CHSCT et DP, avec participation des salariés en parcours et permanents

- OBJECTIFS :

En termes de santé et sécurité au travail, les SIAE devront prioritairement s'engager dans des démarches actives :

- de **prévention des risques professionnels**, en mobilisant notamment les services de santé au travail et la Cramif afin de créer les conditions d'emplois de qualité au sein de ces structures.
- de **mise en œuvre du dialogue social**. Les SIAE seront accompagnées par la Direccte (outillage juridique) et des actions d'accompagnement pourront être mobilisées sur le sujet (Aract...).

Il s'agira, en particulier sur le sujet de la santé et la sécurité, de :

- Réaliser et formaliser des diagnostics santé / sécurité et bâtir des plans de prévention

en rassemblant des outils et en formant des référents santé/sécurité dans les SIAE.

- Intégrer la problématique de réduction des risques par les documents-cadres à l'organisation de travail, avec les salariés. Le sujet doit être régulièrement partagé par des animations qui dressent le bilan et redynamisent les procédures : « La sécurité c'est l'affaire de tous ! »
- Mutualiser des actions collectives d'accompagnement des permanents et des salariés en insertion en mobilisant les Services de santé au travail pour accompagner les SIAE adhérentes, en lien avec les services de la Direccte et la Cramif sur des aspects de formations et d'équipements adaptés.

4.1 Renforcer les instances de pilotage territorial (CDIAE et CTA stratégiques) et régional (COR-IAE) et les outiller.

Le **pilotage** de la stratégie IAE s'est mis en place progressivement depuis 2015 en prenant appui sur le COR-IAE et les CDIAE.

La **mise en place des CTA** est encore hétérogène. Les liens entre CTA et CDIAE ne sont pas complètement développés.

- OBJECTIFS :

- **Renforcer la gouvernance régionale et départementale** et outiller le pilotage de la stratégie IAE 2018-2020

Le rôle du COR-IAE comme instance de pilotage régional des politiques concernant l'IAE doit être consolidé, tout en respectant la mise en œuvre adaptée de la stratégie régionale aux contextes départementaux.

Il convient, dans un souci de cohérence régionale mais également de simplification administrative pour les SIAE, de mettre en place des modes d'organisation au sein de la Direccte permettant de prendre en compte les **projets à envergure régionale ou interdépartementale**. Les nouveaux projets ou les projets en développement à l'échelle régionale feront l'objet d'une analyse partagée en COR-IAE, en lien avec les CDIAE.

- **Consolider la professionnalisation des CDIAE**
Les CDIAE doivent développer leur capacité de **pilotage** des plans d'actions départementaux de l'IAE.

Il est important de professionnaliser la **représentation des SIAE** au CDIAE, via des représentants techniciens externes au territoire ou d'administrateurs formés à cette fonction. Les actions mises en place dans le cadre des **CTA** devront mieux alimenter les réflexions et décisions des CDIAE.

- Mobiliser les Conseils départementaux et les collectivités territoriales, notamment dans le cadre de **conférences de financeurs** qui devraient se généraliser.
- Poursuivre les **engagements croisés entre l'Etat et la Région** concernant l'IAE à travers l'appui aux SIAE (aides économiques de la gamme UP) et aux réseaux IAE régionaux, ainsi qu'à l'inter-réseau Grafie.

Conseil Départemental/Ville de Paris : Stratégie IAE et conférence des financeurs

Le département de Paris est fortement impliqué dans la politique de l'IAE. Une « conférence des financeurs » avec l'Etat, la Région Île-de-France, Pôle emploi et le département permet le suivi de la mise en œuvre de la stratégie IAE pour le territoire parisien, la priorisation des nouveaux projets et une information réciproque sur les soutiens financiers au secteur de l'IAE.

En effet, une stratégie parisienne partagée a été formalisée, votée en Conseil de Paris et signée avec la Direccte en 2016. Elle fixe des orientations en termes de public et de secteur d'activité prioritaires pour Paris et des

actions opérationnelles pour accompagner cette politique (plusieurs groupes de travail thématiques sont animés sur le territoire sur les questions de l'offre de formations, les suites de parcours d'insertion, l'accès à la commande publique et les modalités de recrutements des salariés en insertion...).

Le CD participe avec les services de la Direccte et de Pôle Emploi aux instances de pilotage et de suivi des structures conventionnées (dialogue de gestion et Copil) pour les soutenir dans leur développement et leur éventuelle difficulté.

Il accompagne l'émergence de nouveaux projets territoriaux répondants aux orientations partagées.

Il contribue au financement de la masse salariale des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) des ACI dans le cadre de la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) et des aides forfaitaires pour l'accompagnement de Parisiens bénéficiaires du RSA dans leur insertion professionnelle pour toutes les SIAE. Il participe au financement de la formation professionnelle des salariés en insertion en accordant une

subvention au FLES de Paris permettant de proposer une offre de formations linguistique et technique certifiant adaptées aux besoins des SIAE.

Enfin, la collectivité parisienne porte depuis de nombreuses années une politique volontariste d'achats responsables et finance un opérateur - l'Epec - pour suivre et faciliter la mise en œuvre des clauses sociales et des marchés réservés notamment en lien avec les SIAE. Près de 400 000 heures d'insertion ont été réalisées en 2017 par ce levier de 293 marchés actifs et 60 % de celles-ci par le recours aux SIAE.

4.2 S'appuyer sur le maillage des réseaux IAE (Grafie et réseaux membres, réseaux IAE départementaux) et des acteurs de l'accompagnement

En Île-de-France les réseaux qui fédèrent les SIAE se développent depuis plusieurs années. 60 % des SIAE en Île-de-France adhèrent à un réseau IAE régional.

Le Grafie renforce son rôle d'inter-réseau régional avec les six réseaux IAE membres (Chantier-Ecole, Fédération des Entreprises d'Insertion, Coorace, Fédération des Acteurs de la Solidarité, ARDIE et CNLRQ), et développe des liens avec les réseaux départementaux. Fortement mobilisé sur les questions d'achats socialement responsables et de formation, le Grafie est soutenu par la Direccte et la Région dans sa structuration, il est adhérent de la Cress, qui porte également la stratégie IAE. Les représentants des réseaux IAE régionaux siègent dans l'ensemble des CDIAE. Ils sont membres du COR-IAE.

Par ailleurs, le maillage territorial des réseaux IAE au niveau départemental évolue avec :

- la création récente du réseau Sinacté en Seine et Marne,
- le développement d'Act'Essonne,
- des équipes œuvrant depuis plusieurs années, Inserco 93, RIAE 94 et Voie 95 qui couvrent quasiment l'ensemble des SIAE des départements dans lesquels ils sont implantés.

Les huit DLA accompagnent les SIAE dans la durée (87 en 2017). Les SIAE représentent entre 18% et 40% des accompagnements individuels réalisés par les DLA selon les départements. Ils mettent également en œuvre des accompagnements collectifs à la demande des structures.

- OBJECTIFS :

• Renforcer la coordination inter-réseau Grafie :

Le GRAFIE doit agir en coordination avec les réseaux régionaux membres afin de représenter, de façon globale, les SIAE auprès des partenaires : il lui appartient de mettre en exergue l'offre d'insertion

francilienne en coordination avec les réseaux IAE départementaux, en particulier avec le développement d'un outil internet. Le Grafie et les réseaux régionaux sont soutenus pour accompagner les bonnes pratiques et l'innovation des SIAE.

- **S'appuyer sur les acteurs de proximité : réseaux IAE départementaux et DLA.**

Les réseaux IAE départementaux doivent continuer à développer un accompagnement de proximité pour permettre la mutualisation d'actions (formation, réponse aux marchés publics...) et l'émergence de projets. Ils accompagnent leurs adhérents sur les différents sujets techniques (financement, appuis juridiques...).

Les DLA apportent leur expertise aux réseaux. Un bilan d'activité des DLA sur leur action auprès des SIAE sera demandé annuellement. Leur action auprès des SIAE sera valorisée dans le cadre du chantier DLA 2020.

- **La CRESS, en lien avec le Grafie, devra intégrer les SIAE aux démarches de financements, conventions d'affaires et participation aux grands projets régionaux.**

Cette stratégie sera déclinée en plan d'action régional et départemental, dont la mise en œuvre fera l'objet d'un suivi annuel, en COR-IAE, et d'un bilan à fin 2020.

